RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa
N° 14596*03

N° 2067-BIS-SD

Article 238A du CGI

RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Nom de l'établissement			
N° d'identification (SIRET)		Exercice social	

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)	

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillé de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillé de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillé de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A (1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur